

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Benzène

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Benzène

Nom chimique : Benzène

Formule chimique : C₆H₆

Utilisation de la substance/préparation : Solvant.

Identification de la société/entreprise

Producteur : ABCHEM Inc.
1234, Safety
Newest, EA
007-008

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC, U.S. : (800) 424-9300 International: (703) 527-3887

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Substance

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Benzène	71-43-2	70 - 100	200-753-7	F; R11 Carc. Cat. 1; R45 Muta. Cat. 2; R46 T; R48/23/24/25 Xn; R65 Xi; R36/38
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Classification : F; R11
Carc. Cat. 1; R45
Muta. Cat. 2; R46
T; R48/23/24/25
Xn; R65
Xi; R36/38

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Risques pour la santé de l'homme : Irritant pour les yeux et la peau.
Peut provoquer le cancer.
Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Note au médecin traitant** : Aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit contacter un centre antipoison.
- Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur très inflammables. Les vapeurs peuvent s'enflammer spontanément. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. En cas de petits déversements, ajouter un absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat) et utiliser un équipement anti-étincelles et antidéflagrant pour transférer la substance dans un contenant hermétique approprié aux fins d'élimination. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant.

Laver abondamment après manipulation.

Stockage : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Benzène

Limites d'exposition professionnelle

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2003). Peau
TWA: 3.25 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Toutes les formes.
TWA: 1 ppm 8 heure/heures. Forme: Toutes les formes.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, de la fumée, des vapeurs ou la pulvérisation de particules fines, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

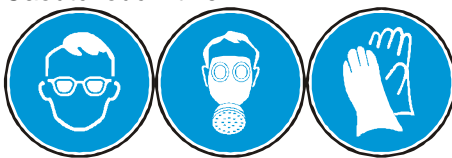
: Blouse de laboratoire (sarrau).

Protection respiratoire

: Appareil de protection respiratoire anti-vapeurs.

Protection des mains

: Caoutchouc nitrile.



Mesures d'hygiène

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées durant la formulation.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

- État physique : Liquide.
Couleur : Incolore à jaune pâle.
Odeur : Caractéristique.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition : 80°C (176°F)
Point de fusion : 5.56°C (42°F)
Point d'éclair : Coupe fermée: -11.15°C (11.9°F).(Pensky-Martens.)
Densité relative : 0.879 (Eau = 1)
Solubilité : Très légèrement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Densité de vapeur : 2.77 (Air = 1)
Vitesse d'évaporation : 3.5 comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

- Température d'auto-inflammation : 591.65°C (1097°F)

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité : Le produit est stable.
Matières à éviter : Réactif avec matières comburantes, les acides et les alcalins.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Voie	Espèces
Benzène	DL50	930 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	4700 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	5700 mg/kg	Orale	Mammifère
	DL50	48 mg/kg	Cutané	Souris

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Toxicité pour le développement	Altère la fertilité
Benzène	Carc. Cat. 1; R45	Muta. Cat. 2; R46	-	-

- Cancérogénicité : Peut causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

- Mutagénicité : Peut causer des effets génétiques transmissibles.

- Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation : Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
Organes cibles : Cause des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, moelle osseuse, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

12. Informations écotoxicologiques
Informations écotoxicologiques

Nom du produit/composant	Espèces	Période	Résultat
Benzène	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	9.23 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	10 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	11.73 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	5.3 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	5.9 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure/heures	9.2 mg/l

Autres renseignements écologiques
Persistance/dégradabilité

Mobilité : Non disponible.
Effets néfastes divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Nom d'expédition		Classe	Numéro ONU GE		Étiquette
UN / IMDG / IATA Class	BENZÈNE		3	UN1114	II	
Classe ADNR	BENZÈNE		3	UN1114	II	
Classe ADR/RID	BENZÈNE		3	UN1114	II	
Autres informations	UN	IMDG	IATA	ADNR	ADR	
	-	-	<u>Avion passager et avion cargo</u> Limitation de quantité: 5 L	-	<u>Numéro d'identification du danger</u> 33	
			<u>Avion cargo uniquement</u> Limitation de quantité: 60 L		<u>Quantité limitée</u> LQ4	
			<u>Quantités limitées - Avion passager</u> Limitation de quantité: 1 L		<u>Consignes de sécurité CEFIC (transport routier)</u> 30S1114	

15. Informations réglementaires
Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers :



Facilement inflammable, Toxique

- Phrases de risque** : R11- Facilement inflammable.
R45- Peut provoquer le cancer.
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R48/23/24/25- Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
- Conseils de prudence** : S53- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Contient** : Benzène 200-753-7
- Utilisation du produit** : Applications industrielles.

Autres Réglementations UE

- Directive sur la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi** : Réservé aux utilisateurs professionnels.
- Classification statistique de l'UE (code douanier)** : 2902 20

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique : R11- Facilement inflammable.
R45- Peut provoquer le cancer.
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R48/23/24/25- Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique : F - Facilement inflammable
Carc. Cat.1 - Cancérogène Catégorie 1
Muta. Cat.2 - Mutagène Catégorie 2
T - Toxique
Xn - Nocif
Xi - Irritant

Historique

Date d'édition : 11/30/2005
Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.